Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20261105-DCM20260709-DE

TREGLONOU
Pays des Abers

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.07.09

Date réunion :
04/11/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 1
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
26/10/2026

Date de publication :
05/11/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC**, Adjoints au Maire ; Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Jean-Luc **LE PORS,** Jean-Luc **RIOU,** Daniel **PELLÉ** Conseillers Municipaux.

Excusés : Marianne **GOUEZ** *(pouvoir à Adeline **LE PORS**)*, Odile **LÉON**
Secrétaire de séance : Pierre **LE JAN**

OBJET : INSTALLATION D'UN PORTAIL AU TERRAIN DE FOOTBALL ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Afin de sécuriser les installations sportives, de limiter les accès non autorisés et de prévenir les éventuelles dégradations, la commune envisage l'installation d'un portail à l'entrée du terrain de football.
Pour mener à bien ce projet, plusieurs entreprises ont été consultées afin de présenter des propositions techniques et financières. Par ailleurs, des devis complémentaires ont été sollicités. Ces propositions sont en cours de réception et d'étude.

La Commission conjointe Urbanisme et Travaux, réunie le 16/10/2026, a pris connaissance de l'avancement des consultations. Le choix de l'entreprise et de la solution technique retenue interviendra à l'issue de l'analyse de l'ensemble des devis reçus afin de sélectionner la proposition la plus adaptée aux besoins de la commune tant sur le plan technique que financier.

La réalisation de cette opération est envisagée au **début de l'année 2027**.

Afin de limiter le coût pour la commune, une demande de subvention sera sollicitée auprès du **Département du Finistère**, sous réserve de l'éligibilité du projet au dispositif de financement mobilisable. Le taux de subvention susceptible d'être accordé reste à déterminer.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De valider le principe de l'installation d'un portail au terrain de football, avec une réalisation envisagée au début de l'année 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Finistère pour contribuer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

TREGLONOU, le 05/11/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Le Secrétaire,
Pierre LE JAN.

Mairie de TREGLONOU
29 (Finistère)